

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 13 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le treize du mois de février à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Assais-les-Jumeaux, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 7 février 2024

22 présents + 4 pouvoirs (26 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU,
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

4 pouvoirs :

- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT

Excusés : Gérard GIRET, Monique NOLOT, Dominique GUILBOT, Sébastien FAURE, Alain JEZEQUEL et Mattieu MANCEAU

Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

=====

RESSOURCES HUMAINES

**Avenant n°3 à la convention du Service Interim du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres
pour la mise à disposition de personnel intérimaire**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération en date du 18 décembre 2013 n°D2013-036 il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil Communautaire que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5% à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres :
- l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion
 - de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition

Fait et délibéré, le 14 février 2024
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,
Jacky JOZEAU

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240215-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-02-2024

Publication le : 15-02-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

COLLECTIVITE : C COM AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET

N° COLLECTIVITE CDG : 703

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNELS INTERIMAIRES
AVENANT N° 3

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président,
Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12
novembre 2020,
D'une part,

ET :

C COM AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET représenté(e) par Le/La Président(e),
..... dûment habilité par l'assemblée délibérante en date du
.....
D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à
disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à
compter du 1^{er} janvier 2024, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux
frais de gestion de cette convention, une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux
intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2023

Le/La Président(e)
(cachet et signature)

079-200041416-20240215-3-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 15-02-2024
Publication le : 15-02-2024



Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48